

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°13-2021-363

PUBLIÉ LE 17 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités /	
13-2021-12-17-00004 - ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU COMITÉ	
d hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la	
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES	
SOLIDARITÉS DES BOUCHES-DU-RHÔNE (2 pages)	Page 4
13-2021-12-17-00005 - ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU	
COMITE TECHNIQUE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LEMPLOI,	
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS DES BOUCHES-DU-RHÔNE (2 pages)	Page 7
Direction Departementale des Territoires et de la Mer 13 /	
13-2021-12-14-00017 - Arrêté portant renouvellement de la composition de	
la Commission Départementale de Préservation??des Espaces Naturelles,	
Agricoles et Forestiers (3 pages)	Page 10
DRFIP PACA et des Bouches-du-Rhône /	
13-2021-12-16-00004 - Arrêté de fermeture Trésorerie ST ANDIOL du 20 au	
24 12 21 (1 page)	Page 14
13-2021-12-15-00015 - Décision de nomination de Mme Magali TOUVEREY en	
tant que comptable intérimaire de la Trésorerie de Saint Andiol à compter	
du 01 01 2022 (1 page)	Page 16
13-2021-12-16-00009 - Délégation signature commune PESAP-PJC	
contentieux-gracieux (22 pages)	Page 18
13-2021-12-16-00007 - Délégation spéciale signature PJC (6 pages)	Page 41
13-2021-12-16-00008 - Délégation spéciale signature PPR 1er janvier 2022 (2	
pages)	Page 48
13-2021-12-16-00003 - Ordonnancement secondaire PPR (4 pages)	Page 51
Préfecture de police des Bouches-du-Rhône / Cabinet	
13-2021-12-17-00001 - Arrêté accordant une récompense pour acte de	
courage et de dévouement (1 page)	Page 56
13-2021-12-16-00006 - Arrêté portant interdiction de tout rassemblement	
dans le centre-ville de Marseille le samedi 18 décembre 2021 (2 pages)	Page 58
Préfecture des Bouches-du-Rhone / Cabinet	
13-2021-12-17-00003 - Arrêté du 17 décembre 2021 portant désignation de	
M. Bruno CASSETTE sous-préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence,	
pour exercer la suppléance du préfet de département des	
Bouches-du-Rhône, en application de l'article 39 du décret n° 2004-374. (2	
pages)	Page 61
13-2021-12-17-00002 - arrêté n° 0421 portant autorisation des centres de	
vaccination contre la covid-19 dans le département des Bouches-du-Rhône	
(11 pages)	Page 64

13-2021-12-17-00007 - Arrêté n°0418 fixant la liste des candidats admis au	
brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA), session	
attestation continue organisée le 19 mai 2021 par le Comité Département	al
des Bouches-du-Rhône des Secouristes Français - CROIX BLANCHE (2 page	es) Page 76
13-2021-12-17-00008 - Arrêté n°0419 fixant la liste des candidats admis au	
brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA), session	
initiale organisée le 27 novembre 2021 par l'Association Sportive des	
Postes, Télégraphes et Téléphones - ASPTT Marseille (1 page)	Page 79
13-2021-12-17-00006 - Arrêté n°0420 portant abrogation de l'arrêté n°0093	3
du 12 août 2020 renouvelant l'agrément de l'Association Les Secouristes	
Provençaux en matière de formations aux premiers secours (1 page)	Page 81
Préfecture des Bouches-du-Rhone / Direction de la Citoyenneté, de la	
Légalité et de l Environnement	
13-2021-12-16-00005 - Liste d'aptitude aux fonctions de commissaires	
enquêteur pour le département des Bouches-du-Rhône pour l'année 2022) -
(9 pages)	Page 83

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

13-2021-12-17-00004

ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU COMITÉ D HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS DES BOUCHES-DU-RHÔNE



Secrétariat Général Commun Service des Ressources Humaines

MISSION GOUVERNANCE DES RESSOURCES HUMAINES
ET DIALOGUE SOCIAL

ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 16 ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État modifié par le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret n° 2021-772 du 17 juin 2021 relatif à la mise en place des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination de Madame Nathalie DAUSSY en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2021 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône

Vu l'arrêté du 9 avril 2021 portant subdélégation de signature de madame Nathalie DAUSSY, dans le cadre des compétences relevant du préfet de département, aux principaux cadres de la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône;

Vu le nombre de voix obtenues par les organisations syndicales lors de la consultation générale organisée le 14 décembre 2021 pour la désignation des représentants du personnel au comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône.

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06 -

Téléphone : 04.84.35.40.00 www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Arrête:

Article 1er

Sont habilitées à désigner les représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône, les organisations syndicales suivantes :

Organisations syndicales	Nombre de sièges Titulaires	Nombre de sièges Suppléants	
Solidaires Fonction Publique	1 siège	1 siège	
FSU SNUTEFE	1 siège	1 siège	
UFSE-CGT	2 sièges	2 sièges	
CFDT	2 sièges	2 sièges	

Article 2

Les organisations syndicales ci-dessus énumérées disposent d'un délai de QUINZE jours à compter de la notification du présent arrêté pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants.

ARTICLE 3:

La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 17 décembre 2021

SIGNE

M. Jérôme CORNIQUET Directeur adjoint de la DDETS

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06 -

Téléphone : 04.84.35.40.00 www.bouches-du-rhone.gouv.fr

[«] Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification ; la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr »

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

13-2021-12-17-00005

ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS DES BOUCHES-DU-RHÔNE



Secrétariat Général Commun Service des Ressources Humaines

MISSION GOUVERNANCE DES RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL

ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État modifié par le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret n° 2021-772 du 17 juin 2021 relatif à la mise en place des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination de Madame Nathalie DAUSSY en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2021 relatif au comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2021 portant subdélégation de signature de madame Nathalie DAUSSY, dans le cadre des compétences relevant du préfet de département, aux principaux cadres de la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône :

Vu les résultats de la consultation générale organisée le 14 décembre 2021 ;

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06 -

Téléphone : 04.84.35.40.00 www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Arrête:

Article 1er

Sont nommés représentants de l'administration au comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône :

- madame Nathalie DAUSSY, directrice départementale, présidente ou son représentant,
- le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines ou son représentant.

Article 2

Sont désignés représentants du personnel au comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône :

Représentants des syndicats Solidaires Fonction Publique - FSU SNUTEFE

Titulaires Suppléants

- Mme Sarah-Loëlia AKNIN
- Mme Sandra DIRIG
- Mme Véronique MENGA

- Mme Célia GOURZONES
- Mme Judith PAULIN MALLET
- Mme Corinne DAIGUEMORTE

Représentants du syndicat UFSE-CGT

Titulaires Suppléants

- Mme Servane LE COUEDIC-PONCET
- Mme Marie-Chantal BASSE

- Mme Isabelle DUPREZ
- Mme Ghyslaine BONNEREAU

Représentants du syndicat CFDT

Titulaires Suppléants

M. Cédric COLLET
 Mme Patricia FLAVIEN

ARTICLE 3:

La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 17 décembre 2021

SIGNE

M. Jérôme CORNIQUET Directeur adjoint de la DDETS

« Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification ; la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr »

Direction Departementale des Territoires et de la Mer 13

13-2021-12-14-00017

Arrêté portant renouvellement de la composition de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturelles, Agricoles et Forestiers



Liberté Égalité Fraternité

Arrêté portant renouvellement de la composition de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturelles, Agricoles et Forestiers

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L112-1-1, et D112-1-11;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif et notamment ses articles 3 à 14 ;

Vu le décret n°2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux commissions départementales et inter- départementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en métropole ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2015 relatif à la création, la composition et le fonctionnement de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 11 juin 2019 portant modification de la composition de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2019 fixant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles habilitées à siéger au sein de certains comités, commissions ou organismes départementaux ;

Vu l'attestation préfectorale du 15/06/2018 désignant France Nature Environnement comme association agréée pour la protection de l'environnement ;

Vu la désignation effectuée par le Préfet de Département relative à un Organisme National à Vocation Agricole et Rurale ;

 $\overline{\text{Vu}}$ les désignations effectuées le 10 novembre 2021 par l'Union des Maires et des Présidents d'intercommunalités des Bouches-du-Rhône ;

Considérant la proposition du directeur départemental des territoires et de la mer ;

<u>ARRÊTÉ</u>

Article premier

L'arrêté préfectoral 13-2015-12-02-011 du 2 décembre 2015 est abrogé.

Article 2

La Commission Départementale de la Préservations des Espaces Naturels et Forestiers (CDPENAF) des Bouches-du-Rhône, placée sous la présidence du préfet, est composée comme suit :

1° La présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ;

16, rue Antoine Zattara – 13 332 Marseille Cedex 3 Téléphone : 04 91 28 40 40 www.bouches-du-rhone.gouv.fr

- 2° Deux maires désignés par l'Union des Maires et des Présidents de Communauté des Bouches-du-Rhône:
 - André BERTERO, Maire d'Aurons ;
 - Max GILLES, Maire d'Eyraques;
- 3° Le président d'un établissement public ou d'un syndicat mixte désigné par l'Union des Maires et des Présidents de Communauté des Bouches-du-Rhône :
 - Hervé CHERUBINI, Président de la Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles:
- 4° Le président du Conseil de la Métropole ;
- 5° Le président de l'Association départementale des Communes forestières des Bouches-du-Rhône;
- 6° Le directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône;
- 7° Le président de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône ;
- 8° Le président de chacune des organisations syndicales départementales suivantes, qui sont qualifiées de représentatives pour les Bouches-du-Rhône :
 - la Confédération Paysanne ;
 - la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA13);
 - les Jeunes Agriculteurs ;
 - la Coordination Rurale;
- 9° Le président de l'Association Terres de Liens en sa qualité de président d'une association locale affiliée à un Organisme National à Vocation Agricole et Rurale ;
- 10° Le représentant des propriétaires agricoles siégeant à la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA);
- 11° Le président du Syndicat des Forestiers Privés des Bouches-du-Rhône ;
- 12° Le président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches-du-Rhône ;
- 13° Le président de la Chambre Départementale des Notaires ;
- 14° Le président d'une association, agréée de protection de l'environnement :
 - France Nature Environnement (FNE13);
- 15° Le directeur territorial de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), lorsque la commission traite de questions relatives à la réduction de surfaces affectées à des productions bénéficiant d'un signe d'identification de la qualité et de l'origine.

16, rue Antoine Zattara - 13 332 Marseille Cedex 3 Téléphone : 04 91 28 40 40

www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur des sa date de publication au recueil des actes administratifs.

Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans le délai de deux mois suivant sa publication. Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux (auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône) ou hiérarchique (auprès du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation). L'exercice du recours gracieux ou hiérarchique suspend le délai de recours contentieux.

Article 4

La Secrétaire Générale de la Préfecture et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 14 décembre 2021

Pour le Préfet La Secrétaire Générale Adjointe

Signé

Anne LAYBOURNE

16, rue Antoine Zattara – 13 332 Marseille Cedex 3 Téléphone : 04 91 28 40 40 www.bouches-du-rhone.gouv.fr

DRFIP PACA et des Bouches-du-Rhône

13-2021-12-16-00004

Arrêté de fermeture Trésorerie ST ANDIOL du 20 au 24 12 21



Liberté Égalité Fraternité



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Arrêté relatif à la fermeture au public du 20 au 24 décembre 2021 inclus de la trésorerie de Saint-Andiol,

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant délégation de signature à Mme Catherine BRIGANT, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

ARTICLE 1- La trésorerie de Saint-Andiol relevant de la direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône sera fermée au public du lundi 20 au vendredi 24 décembre 2021 inclus.

ARTICLE 2- Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

A Marseille, le 16 décembre 2021

Par délégation, L'administratrice générale des Finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône,

signé Andrée AMMIRATI

DRFIP PACA et des Bouches-du-Rhône

13-2021-12-15-00015

Décision de nomination de Mme Magali TOUVEREY en tant que comptable intérimaire de la Trésorerie de Saint Andiol à compter du 01 01 2022



Liberté Égalité Fraternité



Marseille, le 15 decembre 2021

Direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES
Division des Ressources Humaines, de la Formation et du Recrutement
16, Rue Borde
13357 MARSEILLE cedex 20
drfip13.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par : Emeline LECERF emeline.lecerf@dgfip.finances.gouv.fr

Décision de nomination d'un comptable public intérimaire

L'administrateur général des Finances publiques, directeur régional des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particuliers des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Décide

Article 1 - L'intérim de la Trésorerie de Saint-Andiol est confié à Madame Magali TOUVEREY, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques classe normale.

Article 2 - La présente décision prendra effet au 1^{er} janvier 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

La directrice du Pôle Pilotage et Ressources

Signé

Andrée AMMIRATI Administratrice Générale des Finances publiques

DRFIP PACA et des Bouches-du-Rhône

13-2021-12-16-00009

Délégation signature commune PESAP-PJC contentieux-gracieux







DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DES BOUCHES-DU-RHÔNE 16, Rue Borde 13 357 Marseille Cedex 20

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1649 nonies, les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 170 ter, 170 quinquies, 170 sexies 170 septies F, 170 septies H, 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu la décision du directeur général du 9 juillet 2005, publiée au BOI le 4 août 2005, sous la référence 13 D-1-05 n°135 autorisant les directeurs compétents pour statuer sur les demandes d'agréments fiscaux des articles 170 quinquies et suivants de l'annexe IV au code général des impôts, à déléguer leur signature en la matière à certains collaborateurs ;

Vu la décision du directeur général du 23 décembre 2019, publiée au BOFIP le 29 juin 2020, sous les références BOI-ENR-DMTG-10-20-30-60, BOI-ENR-DMTG-10-20-30-70 et BOI-SJ-AGR-50-40, autorisant les directeurs compétents pour statuer sur les demandes de conventions ou d'adhésion à des conventions existantes prévues par l'article 795 A du code général des impôts.

Arrête:

Article 1er:

Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms, grades et seuils de compétence sont précisés en annexes, à effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

1/22

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires ;

10° les agréments fiscaux prévus aux articles 44 septies – II, 209-II, 238 bis-4 et 1465 du code général des impôts ;

11º les conventions prévues à l'article 795A du code général des impôts.

Article 2 – Le présent arrêté abroge l'arrêté n°13-2021-10-27-00008 du 27 octobre 2021 publié au recueil des actes administratifs n°13-2021-318 du 29 octobre 2021.

Article 3 – Le présent arrêté prendra effet au 1^{er} janvier 2022 et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 16 décembre 2021

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône,

> signé Catherine BRIGANT

CONTENTIEUX ET GRACIEUX D'ASSIETTE (1° et 4° de l'article 1)

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT		DATE
			CONTENTIEUX	GRACIEUX	
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	Sans limitation de montant	200 000 €	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	Sans limitation de montant	200 000 €	16 mars 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	Sans limitation de montant	200 000 €	1 ^{er} octobre 2017
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	Sans limitation de montant	200 000 €	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	Sans limitation de montant	200 000 €	15 avril 2021
Administrateur des Finances publiques adjoint	SACRE	Martin	200 000 €	150 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	BOURDON	Stéphane	200 000 €	150 000 €	1 ^{er} mars 2016
Administrateur des Finances publiques adjoint	MOURGAPAMODELY	Franciane	200 000 €	150 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	cosco	Pascale	200 000 €	150 000 €	1 ^{er} septembre 2017

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT (CONTENTIEUX / GRACIEUX)	DATE
Inspecteur principal	AMSELLE	Antoine	150 000 €	16 mai 2019
Inspecteur principal	BOSC	Xavier	150 000 €	1 ^{er} janvier 2020
Inspecteur principal	DANESI	François-Xavier	150 000 €	1 ^{er} septembre 2019
Inspecteur principal	DULOT	Odile	150 000 €	20 février 2015
Inspecteur principal	GOURMELON	Hubert	150 000 €	1 ^{er} septembre 2019
Inspecteur principal	LABORY	Jean-Paul	150 000 €	1 ^{er} septembre 2021
Inspecteur principal	ZACHAREWICZ	Frédéric	150 000 €	1 ^{er} septembre 2016
Inspecteur divisionnaire	GONIN	Patricia	150 000 €	1 ^{er} septembre 2021
Inspecteur divisionnaire	JOUVE	Isabelle	150 000 €	1 ^{er} janvier 2018
Inspecteur divisionnaire	LANGEVIN	Sylvie	150 000 €	1er septembre 2016
Inspecteur divisionnaire	NAVARRO	Patrick	150 000 €	1 ^{er} septembre 2021
Inspecteur divisionnaire	RIVETTI	Christine	150 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Inspecteur divisionnaire	VERAN	Jean-Paul	150 000 €	1 ^{er} septembre 2019
Inspecteur divisionnaire	VIRGAL	Robert	150 000 €	1 ^{er} septembre 2020

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT (CONTENTIEUX / GRACIEUX)	DATE
Inspecteur	ABAZIOU	Yann	80 000 €	1 ^{er} janvier 2022
Inspecteur	ANSELME	Isabelle	80 000 €	1 ^{er} janvier 2018
Inspecteur	BARRAL	Annick	80 000 €	22 octobre 2018
Inspecteur	BARTS	Hélène	80 000 €	22 mars 2021
Inspecteur	BELTRAMELLI	Claire	80 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Inspecteur	BOURRAS	Marlène	80 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	COURTOT	Thierry	80 000 €	1 ^{er} septembre 2015
Inspecteur	CROUZET	Alain	80 000 €	1 ^{er} septembre 2015
Inspecteur	DIAZ	Eric	80 000 €	1 ^{er} février 2016
Inspecteur	FLANDERINCK-VASSSEUR	Maryline	80 000 €	1 ^{er} janvier 2018
Inspecteur	GUENFICI	Abdelkrim	80 000 €	1 ^{er} septembre 2021
Inspecteur	GUERIN	Virginie	80 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	MANATTINI-CROUZET	Laurence	80 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	MARCELIN	Magali	80 000 €	1 ^{er} janvier 2018
Inspecteur	MEDKOUR	Ahmed	80 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Inspecteur	MEHRAZ	Sabrina	80 000 €	22 mars 2021
Inspecteur	SANCHEZ	Sophie	80 000 €	3 novembre 2020
Inspecteur	VIEL	Alexandre	80 000 €	2 septembre 2013

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT (CONTENTIEUX / GRACIEUX)	DATE
Contrôleur principal	BENDJOUDI	Lynda	30 000 €	2 septembre 2013
Contrôleur principal	NOEL	Véronique	30 000 €	2 septembre 2013
Contrôleur principal	SOURDEAU	Jean-Louis	30 000 €	2 septembre 2013
Contrôleur	DE GRIGORIEFF	Valentine	30 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Contrôleur	GENESTA	Marina	30 000 €	1 ^{er} septembre 2021
Contrôleur	JOULIE	Josselyne	30 000 €	1 ^{er} octobre 2015
Contrôleur	MARTINEZ	Xavier	30 000 €	1 ^{er} septembre 2015
Contrôleur	SEGAUD	Annie	30 000 €	1 ^{er} janvier 2018

SEUILS DE COMPÉTENCE DES AGENTS BÉNÉFICIANT D'UNE DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE -ALPES-COTE D'AZUR ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE EN MATIÈRE DE : CONTENTIEUX ET GRACIEUX DU RECOUVREMENT, Y COMPRIS LES DÉCISIONS PRISES SUR LES CONTESTATIONS RELATIVES AU RECOUVREMENT PRÉVUES AUX ARTICLES L. 281 ET L. 283 DU LIVRE DES PROCÉDURES FISCALES (4° et 6° de l'article 1)

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT	MONTANT	
			CONTENTIEUX	GRACIEUX	
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	Sans limitation de montant	200 000 €	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	Sans limitation de montant	200 000 €	16 mars 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	Sans limitation de montant	200 000 €	1 ^{er} octobre 2017
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	Sans limitation de montant	200 000 €	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	Sans limitation de montant	200 000 €	15 avril 2021
Administrateur des Finances publiques adjoint	SACRE	Martin	200 000 €	150 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	BOURDON	Stéphane	200 000 €	150 000 €	1 ^{er} mars 2016
Administrateur des Finances publiques adjoint	MOURGAPAMODELY	Franciane	200 000 €	150 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	cosco	Pascale	200 000 €	150 000 €	1 ^{er} septembre 2017
Inspecteur principal	BOSC	Xavier	150 000 €	150 000 €	1 ^{er} janvier 2020
Inspecteur principal	DANESI	François-Xavier	150 000 €	150 000 €	1 ^{er} septembre 2019
Inspecteur principal	DULOT	Odile	150 000 €	150 000 €	20 février 2015
Inspecteur principal	GOURMELON	Hubert	150 000 €	150 000 €	1 ^{er} septembre 2019
Inspecteur principal	ZACHAREWICZ	Frédéric	150 000 €	150 000 €	1 ^{er} septembre 2016
Inspecteur divisionnaire	GONIN	Patricia	150 000 €	Néant	1 ^{er} septembre 2021
Inspecteur divisionnaire	JOUVE	Isabelle	150 000 €	Néant	1 ^{er} janvier 2018
Inspecteur divisionnaire	LANGEVIN	Sylvie	150 000 €	Néant	1er septembre 2016
nspecteur divisionnaire	NAVARRO	Patrick	150 000 €	Néant	1 ^{er} septembre 2021
nspecteur divisionnaire	RIVETTI	Christine	150 000 €	Néant	1 ^{er} septembre 2020

SEUILS DE COMPÉTENCE DES AGENTS BÉNÉFICIANT D'UNE DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE EN MATIÈRE DE :

DEMANDES DE DÉGRÈVEMENT DE TAXE FONCIÈRE POUR PERTES DE RÉCOLTES, DEMANDES DE PLAFONNEMENT EN FONCTION DE LA VALEUR AJOUTÉE DES COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE ET DE CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE ET DE REMBOURSEMENT DE CRÉDIT DE TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (2° de l'article 1)

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT	DATE
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	Sans limitation de montant	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	Sans limitation de montant	16 mars 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	Sans limitation de montant	1 ^{er} octobre 2017
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	Sans limitation de montant	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	Sans limitation de montant	15 avril 2021
Administrateur des Finances publiques adjoint	SACRE	Martin	375 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	BOURDON	Stéphane	375 000 €	1 ^{er} mars 2016
Administrateur des Finances publiques adjoint	MOURGAPAMODELY	Franciane	375 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	cosco	Pascale	375 000 €	1 ^{er} septembre 2017
Inspecteur Principal	AMSELLE	Antoine	170 000 €	16 mai 2019
Inspecteur Principal	BOSC	Xavier	170 000 €	1 ^{er} janvier 2020
Inspecteur Principal	DULOT	Odile	170 000 €	18 février 2017
Inspecteur Principal	GOURMELON	Hubert	150 000 €	1 ^{er} septembre 2021
Inspecteur Principal	LABORY	Jean-Paul	150 000 €	1 ^{er} septembre 2021
Inspecteur divisionnaire	GONIN	Patricia	170 000 €	² 1er septembre 2021
Inspecteur divisionnaire	VIRGAL	Robert	170 000 €	1 ^{er} septembre 2020

Inspecteur	BARRAL	Annick	115 000 €	3 septembre 2018
Inspecteur	BELTRAMELLI	Claire	115 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Inspecteur	CROUZET	Alain	115 000 €	18 février 2017
Inspecteur	GUENFICI	Abdelkrim	115 000 €	1 ^{er} septembre 2021
Inspecteur	MEDKOUR	Ahmed	115 000 €	1 ^{er} septembre 2020

DEMANDES CONTENTIEUSES DE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ SOLIDAIRE FONDÉES SUR LES DISPOSITIONS DU II DE L'ARTICLE 1691 BIS DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS (3° de l'article 1)

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT	DATE
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	Sans limitation de montant	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	Sans limitation de montant	16 mars 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	Sans limitation de montant	1 ^{er} octobre 2017
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	Sans limitation de montant	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	Sans limitation de montant	15 avril 2021
Administrateur des Finances publiques adjoint	SACRE	Martin	200 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	BOURDON	Stéphane	200 000 €	1 ^{er} mars 2016
Administrateur des Finances publiques adjoint	MOURGAPAMODELY	Franciane	200 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	cosco	Pascale	200 000 €	1 ^{er} septembre 2017

;

DÉCISIONS PRISES SUR LES DEMANDES GRACIEUSES DE DÉCHARGE DE L'OBLIGATION DE PAIEMENT SOLIDAIRE FONDÉES SUR LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 247 DU LIVRE DES PROCÉDURES FISCALES (5° de l'article 1)

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT	DATE
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	305 000 €	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	305 000 €	16 mars 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	305 000 €	1 ^{er} octobre 2017
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	305 000 €	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	305 000 €	15 avril 2021

DEMANDES DE PROROGATION DE DÉLAI PRÉVUES À L'ARTICLE 1594-0G DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS (7° de l'article 1)

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT	DATE
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	Sans limitation de montant	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	Sans limitation de montant	16 mars 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	Sans limitation de montant	1 ^{er} octobre 2017
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	Sans limitation de montant	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	Sans limitation de montant	15 avril 2021
Administrateur des Finances publiques adjoint	SACRE	Martin	Sans limitation de montant	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	BOURDON	Stéphane	Sans limitation de montant	1 ^{er} mars 2016
Administrateur des Finances publiques adjoint	MOURGAPAMODELY	Franciane	Sans limitation de montant	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	cosco	Pascale	Sans limitation de montant	1 ^{er} septembre 2017

PRÉSENTER DEVANT LES <u>JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES</u> DES REQUÊTES, MÉMOIRES, CONCLUSIONS OU OBSERVATIONS

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT	DATE
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	Sans limitation de montant	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	Sans limitation de montant	16 mars 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	Sans limitation de montant	1 ^{er} octobre 2017
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	Sans limitation de montant	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	Sans limitation de montant	15 avril 2021
Administrateur des Finances publiques adjoint	SACRE	Martin	200 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	BOURDON	Stéphane	Sans limitation de montant	1 ^{er} janvier 2019
Administrateur des Finances publiques adjoint	MOURGAPAMODELY	Franciane	200 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	cosco	Pascale	200 000 €	1 ^{er} septembre 2017
Inspecteur principal	BOSC	Xavier	Sans limitation de montant	1 ^{er} janvier 2020
Inspecteur principal	DANESI	François-Xavier	150 000 €	1 ^{er} septembre 2019
Inspecteur principal	DULOT	Odile	Sans limitation de montant	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur principal	GOURMELON	Hubert	150 000 €	1 ^{er} septembre 2019
Inspecteur principal	ZACHAREWICZ	Frédéric	Sans limitation de montant	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur divisionnaire	GONIN	Patricia	Sans limitation de montant	1 ^{er} septembre 2021
Inspecteur divisionnaire	JOUVE	Isabelle	150 000 €	1 ^{er} septembre 2019
Inspecteur divisionnaire	RIVETTI	Christine	Sans limitation de montant	1 ^{er} septembre 2020
Inspecteur divisionnaire	VERAN	Jean-Paul	150 000 €	1 ^{er} septembre 2019

PRÉSENTER DEVANT LA <u>JURIDICTION ADMINISTRATIVE</u> DES REQUETES, MÉMOIRES, CONCLUSIONS OU OBSERVATIONS

GRADE	NOM	Prénom	Montant	DATE
Inspecteur	BOURRAS	Marlène	15 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	DIAZ	Eric	15 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	FLANDERINCK-VASSEUR	Maryline	15 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	GUERIN	Virginie	15 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	MANATTINI-CROUZET	Laurence	15 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	MEHRAZ	Sabrina	15 000 €	22 mars 2021
Inspecteur	VIEL	Alexandre	15 000 €	1 ^{er} janvier 2019

PRÉSENTER DEVANT LES <u>JURIDICTIONS JUDICIAIRES</u> DES REQUÊTES, MÉMOIRES, CONCLUSIONS OU OBSERVATIONS

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT	DATE
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	Sans limitation de montant	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	Sans limitation de montant	16 mars 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	Sans limitation de montant	1 ^{er} octobre 2017
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	Sans limitation de montant	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	Sans limitation de montant	15 avril 2021
Administrateur des Finances publiques adjoint	SACRE	Martin	500 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	BOURDON	Stéphane	Sans limitation de montant	1 ^{er} janvier 2019
Administrateur des Finances publiques adjoint	MOURGAPAMODELY	Franciane	500 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	cosco	Pascale	500 000 €	1 ^{er} septembre 2017
Inspecteur principal	BOSC	Xavier	Sans limitation de montant	1 ^{er} janvier 2020
Inspecteur principal	DANESI	François-Xavier	300 000 €	1 ^{er} septembre 2019
Inspecteur principal	DULOT	Odile	Sans limitation de montant	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur principal	GOURMELON	Hubert	150 000 €	1 ^{er} septembre 2019
Inspecteur principal	ZACHAREWICZ	Frédéric	Sans limitation de montant	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur divisionnaire	GONIN	Patricia	Sans limitation de montant	1 ^{er} septembre 2021
Inspecteur divisionnaire	JOUVE	Isabelle	300 000 €	1 ^{er} septembre 2019
Inspecteur divisionnaire	RIVETTI	Christine	Sans limitation de montant	1 ^{er} septembre 2020
Inspecteur divisionnaire	VERAN	Jean-Paul	150 000 €	1 ^{er} septembre 2019

PRÉSENTER DEVANT LA <u>JURIDICTION JUDICIAIRE DE PREMIER DEGRE</u> DES REQUETES, MÉMOIRES, CONCLUSIONS OU OBSERVATIONS

GRADE	NOM	Prénom	Montant	DATE
Inspecteur	ADAM	Blandine	30 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	ALLANCHE	Faustine	30 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	BERTHELEMY	Cyrille	30 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	BOEUF	Alexandra	30 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	DANY	Guillaume	30 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	FRANCHETTO	Cyril	30 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	JOURNIAC	Chloé	30 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	LANDI	Bruno	30 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	RUIZ	Julie	30 000 €	1 ^{er} janvier 2019

TOUS DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION COMPTABLE DES DÉCISIONS CONTENTIEUSES ET GRACIEUSES (8° de l'article 1)

GRADE	NOM	Prénom	Montant	DATE	
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	Sans limitation de montant	18 janvier 2021	
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	Sans limitation de montant	16 mars 2020	
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	Sans limitation de montant	1 ^{er} octobre 2017	
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	Sans limitation de montant	1 ^{er} juin 2021	
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	Sans limitation de montant	15 avril 2021	
Administrateur des Finances publiques adjoint	SACRE	Martin	Sans limitation de montant	1 ^{er} septembre 2020	
Administrateur des Finances publiques adjoint	BOURDON	Stéphane	Sans limitation de montant	1 ^{er} mars 2016	
Administrateur des Finances publiques adjoint	MOURGAPAMODELY	Franciane	Sans limitation de montant	1 ^{er} septembre 2020	
Administrateur des Finances publiques adjoint	cosco	Pascale	Sans limitation de montant	1 ^{er} septembre 2017	
Inspecteur principal	AMSELLE	Antoine	150 000 €	16 mai 2019	
Inspecteur principal	BOSC	Xavier	150 000 €	1 ^{er} janvier 2020	
Inspecteur principal	DULOT	Odile	150 000 €	20 février 2015	
Inspecteur principal	GOURMELON	Hubert	150 000 €	1 ^{er} septembre 2021	
Inspecteur principal	LABORY	Jean-Paul	150 000 €	1 ^{er} septembre 2021	
Inspecteur principal	ZACHAREWICZ	Frédéric	150 000 €	1 ^{er} septembre 2016	
Inspecteur divisionnaire	GONIN	Patricia	150 000 €	25 octobre 2021	
Inspecteur divisionnaire	RIVETTI	Christine	150 000 €	1 ^{er} septembre 2020	
Inspecteur divisionnaire	VERAN	Jean-Paul	150 000 €	1 ^{er} septembre 2019	
Inspecteur divisionnaire	VIRGAL	Robert	150 000 €	1 ^{er} septembre 2020	

AGRÉMENTS FISCAUX PRÉVUS A L'ARTICLE 44 SEPTIES – II DU CODE GENERAL DES IMPOTS (10° DE L'ARTICLE 1)

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT	DATE
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	15 000 000 €	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	15 000 000 €	1 ^{er} décembre 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	15 000 000 €	1 ^{er} décembre 2020
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	15 000 000 €	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	15 000 000 €	15 avril 2021

AGRÉMENTS FISCAUX PRÉVUS A L'ARTICLE 209-II DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS (10° DE L'ARTICLE 1)

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT	DATE
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	10 000 000 €	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	10 000 000 €	1 ^{er} décembre 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	10 000 000 €	1 ^{er} décembre 2020
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	10 000 000 €	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	10 000 000 €	15 avril 2021

AGRÉMENTS FISCAUX PRÉVUS A L'ARTICLE 238-BIS-4 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS (10° DE L'ARTICLE 1)

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT	DATE
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	Sans limitation de montant	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	Sans limitation de montant	1 ^{er} décembre 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	Sans limitation de montant	1 ^{er} décembre 2020
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	Sans limitation de montant	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	Sans limitation de montant	15 avril 2021

AGRÉMENTS FISCAUX PRÉVUS A L'ARTICLE 1465 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS (10° DE L'ARTICLE 1)

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT	DATE
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	15 000 000 €	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	15 000 000 €	1 ^{er} décembre 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	15 000 000 €	1 ^{er} décembre 2020
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	15 000 000 €	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	15 000 000 €	15 avril 2021

CONVENTIONS PRÉVUES A L'ARTICLE 795A DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS (11° DE L'ARTICLE 1)

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT	DATE
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	Sans limitation de montant	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	Sans limitation de montant	1 ^{er} décembre 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	Sans limitation de montant	1 ^{er} décembre 2020
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	Sans limitation de montant	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	Sans limitation de montant	15 avril 2021

DRFIP PACA et des Bouches-du-Rhône

13-2021-12-16-00007

Délégation spéciale signature PJC





Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DES BOUCHES-DU-RHÔNE 16, Rue Borde 13357 Marseille Cedex 20

Délégations de signature

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques de Provence Alpes Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 4 juin 2021 portant nomination de Mme Catherine BRIGANT, administratrice générale des Finances publiques en qualité de directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 7 juin 2021 fixant au 1^{er} juillet 2021 la date d'installation de Mme Catherine BRIGANT dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1 – Pour la division Opérations comptables de l'État :

- M. Modou DIA, administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la division des Opérations comptables de l'État,

reçoit pouvoir pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de sa division ou de ses services.

Reçoit procuration pour signer toutes les correspondances et documents relatifs aux missions de la division des Opérations comptables de L'État, en cas d'empêchement du chef de division, mais sans que cette condition soit opposable aux tiers :

- M. William LANGLINAY, inspecteur divisionnaire des Finances publiques

reçoit également procuration pour signer les chèques du Trésor, les ordres de paiements, les autorisations de paiement pour mon compte, les certifications diverses, les remises de titres, les récépissés, les déclarations de recette et de dépôt, les accusés de réception, les endossements de chèques et effets divers, les bordereaux et lettres d'envoi, les significations d'opposition et les certificats de non-opposition concernant les services.

Reçoivent procuration pour signer les chèques du Trésor, les ordres de paiements, les autorisations de paiement pour mon compte, les certifications diverses, les remises de titres, les récépissés, les déclarations de recette et de dépôt, les accusés de réception, les endossements de chèques et effets divers, les bordereaux et lettres d'envoi, les significations d'opposition et les certificats de non-opposition concernant leur service, tout acte de poursuite :

- M. Lionel CHAMPION, inspecteur des Finances publiques, chef du service Comptabilité générale de l'État,
- Mme Audrey DELHOUM, inspectrice des Finances publiques, cheffe du service Comptabilité des recettes,
- Mme Camille MATHIS, inspectrice des Finances publiques, chef du service Dépôts et services financiers.

Reçoit procuration pour signer les ordres de paiement, les autorisations de paiement, les autorisations de paiement pour mon compte, les certificats divers, les remises de titres, les récépissés, les déclarations de recettes ou de dépôt, les accusés de réception, les endossements de chèques et effets divers, les bordereaux et lettres d'envoi, les significations d'opposition et certificats de non-opposition en ce qui concerne les affaires relatives à leur service :

- Mme GIUDICI Marie-Pierre, contrôleuse des Finances publiques,

Reçoit procuration pour les affaires relatives au service, et en cas d'empêchement de son chef de service, sans que cette condition soit opposable aux tiers :

- M. Philippe VAPILLON, contrôleur principal des Finances publiques au service Dépôts et services financiers.

2 – Pour la division Dépenses de l'État

- Mme Géraldine BAZIN, administratrice des Finances publiques adjointe, cheffe de la division des dépenses de l'État,

reçoit pouvoir pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de sa division ou de ses services.

Reçoivent pouvoir pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou service ainsi que procuration pour signer les chèques du Trésor, les ordres de paiements, les autorisations de paiement pour mon compte, les certifications diverses, les remises de titres, les récépissés, les déclarations de recette et de dépôt, les accusés de réception, les endossements de chèques et effets divers, les bordereaux et lettres d'envoi, les significations d'opposition et les certificats de non-opposition concernant leur service :

- Mme Chrystel SIVIEUDE, inspectrice principale des Finances publiques, responsable du service Contrôle du Règlement / Service Facturier,

- M. Franck MEMBRIBE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint à la responsable de la division Dépenses de l'État, reçoit également procuration pour signer toutes les correspondances et documents relatifs aux missions de la division des Dépenses de l'État, en cas d'empêchement du chef de division, mais sans que cette condition soit opposable aux tiers,
- Mme Véronique CHIARONI, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable du Centre de Gestion Financière du Bloc 3,
- Mme Cécile BARCELLONA, inspectrice des Finances publiques, responsable du Centre de Gestion des Retraites par intérim,
- M. Jean-Etienne CORALLINI, inspecteur des Finances publiques, responsable du service Liaison-rémunérations Métiers Paye 1 et responsable du service Liaison-rémunérations Métiers Paye 2 par intérim,
- Mme Isabelle DIMEGLIO, inspectrice des Finances publiques, adjointe à la responsable du service Dépenses,
- Mme Pascale GALLO, inspectrice des Finances publiques, adjointe à la responsable du service Dépenses,

Reçoivent procuration pour signer les chèques du Trésor, les ordres de paiements, les autorisations de paiement pour mon compte, les certifications diverses, les remises de titres, les récépissés, les déclarations de recette et de dépôt, les accusés de réception, les endossements de chèques et effets divers, les bordereaux et lettres d'envoi, les significations d'opposition et les certificats de non-opposition concernant leur service :

- Mme Monique CARRERE, contrôleuse principale des Finances publiques,
- Mme Claudine GERBEAU, contrôleuse principale des Finances publiques,
- Mme Valérie MARTINEZ, contrôleuse principale des Finances publiques,
- M. Christophe PETEL, contrôleur principal des Finances publiques,
- M. Patrick BOUTTET, contrôleur des Finances publiques,
- Mme Chrystèle CLAIRE, contrôleuse des Finances publiques,
- M. Thierry GALLO, contrôleur des Finances publiques,
- Mme Fabienne GARIGLIO, contrôleuse des Finances publiques,
- Mme Patricia LEBRETON, contrôleuse des Finances publiques,
- Mme Sandrine PONS, contrôleuse des Finances publiques.

Reçoit procuration pour signer les certificats de remise de titres de pension, les accusés de réception, les significations d'opposition et certificats de non-opposition, les bordereaux et lettres d'envoi, et en ce qui concerne les affaires relatives à leur service, et en cas d'empêchement de leur chef du service :

- Mme Brigitte SALVIN, contrôleuse principale des Finances, au Centre de Gestion de Retraites,

3 - Pour la division du Contrôle fiscal

Reçoivent pouvoir pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou services :

- M. Martin SACRE, administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la division du Contrôle fiscal,
- Mme Sylvie LANGEVIN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au chef de division du contrôle fiscal,
- Mme Anne PIETRI, inspectrice principale des Finances publiques, cheffe du PCRP,
- M. Patrick NAVARRO, inspecteur divisionnaire des finances publiques,
- M. Christian BOCQUET, inspecteur des Finances publiques,

- Mme Myriam BOURNONVILLE, inspectrice des Finances publiques
- M. Patrick CANDAU, inspecteur des Finances publiques,
- Mme Nathalie MIRANDA, inspectrice des Finances publiques
- M. Eric PIANA, inspecteur des Finances publiques,
- Mme Sandrine STAVY, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Marie CIRENCIEN, inspectrice des Finances Publiques,
- M. Olivier JOURDAN, inspecteur des Finances publiques,
- M. Daniel TAPIN, contrôleur principal des Finances publiques,
- Mme Anne BRUNELLO, contrôleuse des Finances publiques.

4 - Pour la division Recouvrement

Reçoivent pouvoir pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou services :

- Mme Franciane MOURGAPAMODELY, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Recouvrement,
- M. François-Xavier DANESI, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint au responsable de la division Recouvrement,
- Mme Isabelle JOUVE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la division Recouvrement,
- Mme Ingrid BOSSAERT, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Alexia FERAA, inspectrice des Finances publiques,
- M. Geoffroy GALDIN, inspecteur des Finances publiques
- Mme Sylviane KUPEYAN, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Noémie MARTIN, inspectrice des Finances publiques,
- M. Olivier RANGUIS, inspecteur des Finances publiques, responsable du service Recettes Non Fiscales.
- M. David BAUDET, contrôleur principal des Finances publiques, adjoint au chef de service recettes non fiscales,
- Mme Magali MAREDI, contrôleuse des Finances publiques, adjointe au chef de service recettes non fiscales.

5 - Pour la division Affaires juridiques

Reçoivent pouvoir pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou services :

- M. Stéphane BOURDON, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Affaires juridiques,
- M. Xavier BOSC, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint au responsable de la division des Affaires juridiques,
- Mme Odile DULOT, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable de la division des Affaires juridiques,
- M. Frédéric ZACHAREWICZ, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint au responsable de la division Affaires juridiques,

- Mme Patricia GONIN, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, adjointe au responsable de la division Affaires juridiques,
- Mme Christine RIVETTI, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, adjointe au responsable de la division Affaires juridiques,
- M Yann ABAZIOU, inspecteur des Finances Publiques,
- Mme Blandine ADAM, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Faustine ALLANCHE, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Isabelle ANSELME, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Hélène BARTS, inspectrice des Finances publiques,
- M. Cyrille BERTHELEMY, inspecteur des Finances publiques,
- Mme Alexandra BOEUF, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Marlène BOURRAS, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Edith BRUNI-LEFEVRE, inspectrice des Finances publiques,
- M. Thierry COURTOT, inspecteur des Finances publiques,
- M. Alain CROUZET, inspecteur des Finances publiques,
- M. Guillaume DANY, inspecteur des Finances publiques,
- M. Eric DIAZ, inspecteur des Finances publiques,
- Mme Sabrina DROUIN, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Maryline FLANDERINCK-VASSEUR, inspectrice des Finances publiques,
- M. Cyril FRANCHETTO, inspecteur des Finances publiques,
- Mme Virginie GUERIN, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Chloé JOURNIAC, inspectrice des Finances publiques,
- M. Bruno LANDI, inspecteur des Finances publiques,
- Mme Laurence MANATTINI-CROUZET, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Magali MARCELIN, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Sabrina MEHRAZ, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Nathalie PAYET, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Julie RUIZ, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Sophie SANCHEZ, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Catherine TESTART, inspectrice des Finances publiques,
- M. Alexandre VIEL, inspecteur des Finances publiques,
- M. Jean-Martial VINCENT, inspecteur des Finances publiques,
- Mme Valentine DE GRIGORIEFF, contrôleuse des Finances publiques,
- Mme Josselyne JOULIE, contrôleuse des Finances publiques,
- Mme Véronique NOEL, contrôleuse des Finances publiques,
- Mme Jocelyne RIGAL, contrôleuse des Finances publiques,
- Mme Annie SEGAUD, contrôleuse des Finances publiques,
- M. Jean-Louis SOURDEAU, contrôleur des Finances publiques.

Article 2 : cet arrêté abroge l'arrêté n°13-2021-08-27-00005 du 27 août 2021 publié au recueil des actes administratifs spécial n°13-2021-242 du 30 août 2021.

Article 3 : Le présent arrêté prendra effet au 1^{er} janvier 2022 et sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

A MARSEILLE, le 16 décembre 2021

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône

Signé Catherine BRIGANT

DRFIP PACA et des Bouches-du-Rhône

13-2021-12-16-00008

Délégation spéciale signature PPR 1er janvier 2022





Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DES BOUCHES-DU-RHÔNE 16, Rue Borde

16, Rue Borde 13357 Marseille Cedex 20

Délégation spéciale de signature pour le pôle pilotage et ressources

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la Direction Régionale des Finances Publiques de Provence Alpes Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 4 juin 2021 portant nomination de Mme Catherine BRIGANT, administratrice générale des Finances publiques en qualité de directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 7 juin 2021 fixant au 1^{er} juillet 2021 la date d'installation de Mme Catherine BRIGANT dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône;

Décide:

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à:

1. Pour la Division des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle :

M. Jean-Michel ALLARD, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle,

M. Lilian CASSAULT, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint au responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle,

Mme Caroline LEGRAND, inspectrice des Finances publiques,

Mme Fabienne PERON, inspectrice des Finances publiques

Mme Anne SANCHEZ, inspectrice des Finances publiques

Mme Pilar SCHULER, inspectrice des Finances publiques

2. Pour la Division Budget, logistique :

Mme Catherine DAGUSE, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Budget, logistique,

M. Stéphane WILLIG, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint à la responsable de la division Budget, logistique,

Mme Audrey PASCAUD, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, chargée de mission,

Mme Danielle BARSELLO, inspectrice de Finances publiques,

Mme Nathalie JEANGEORGES, inspectrice des Finances publiques,

M. Philippe GALLO, inspecteur des Finances publiques.

3. Pour la Division de l'Immobilier et conditions de travail :

M. Christophe RACOUCHOT, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division de l'Immobilier et des conditions de travail,

Mme Aline FABRE, inspectrice principale des Finances publiques,

Mme Élodie CAILLOL, inspectrice principale des Finances publiques,

Mme Laurence CRISTOFINI, inspectrice divisionnaire des Finances publiques,

Mme Valérie DAYAN, inspectrice des Finances publiques,

Mme Chantal DELONCA, inspectrice des Finances publiques,

Mme Maryline FRAUCIEL, inspectrice des Finances publiques,

M. Laurent HAUTCLOCQ, inspecteur des Finances publiques,

Mme Elodie MARY, inspectrice des Finances publiques,

Mme Clara OLIVA, inspectrice des Finances publiques.

4. Pour la Division Stratégie, Contrôle de gestion et qualité de service :

Mme Anne CREVEL, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Stratégie, Contrôle de gestion et Qualité de service,

M. Florent FERNANDEZ, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint à la responsable de la division Stratégie, Contrôle de gestion et Qualité de service,

Mme Christine GAMBINI, inspectrice divisionnaire des Finances publiques,

Mme Nathalie MAYEUL, inspectrice des Finances publiques,

Mme Joëlle MAZARD, inspectrice des Finances publiques,

Mme Magali VOUILLON, inspectrice des Finances publiques.

Article 2: Cet arrêté abroge l'arrêté n°13-2021-08-27-00017 du 27 août 2021 publié au recueil des actes administratifs spécial n°13-2021-246 du 31 août 2021.

Cette décision prendra effet au 1^{er} janvier 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

A MARSEILLE, le 16 décembre 2021

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône

signé Catherine BRIGANT

2/2

50

DRFIP PACA et des Bouches-du-Rhône

13-2021-12-16-00003

Ordonnancement secondaire PPR



13357 Marseille Cedex 20

Liberté Égalité Fraternité



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DES BOUCHES-DU-RHÔNE 16, Rue Borde

Arrêté portant subdélégation de signature Pouvoir adjudicateur / Ordonnancement secondaire

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône,

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques de Provence- Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de Mme Andrée AMMIRATI, administratrice générale des Finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône;

Vu l'arrêté du 24 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Andrée AMMIRATI, administratrice générale des Finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône;

Vu l'arrêté du 30 juin 2021 portant délégation de signature à Mme Catherine BRIGANT, administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône et à Mme Andrée AMMIRATI, administratrice générale des Finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources, pour les actes relevant du pouvoir adjudicateur ;

Vu la convention du 17 février 2021, entre le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'azur et la directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur, relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance sur les opérations du programme 362;

Vu l'article 38 du décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004 ;

Article 1 : Délégation de signature est donnée aux personnes dont les noms suivent :

GRADE	NOM	PRENOM
Administrateur des Finances publiques	ВОТТО	Jean-Louis
Administrateur des Finances publiques adjoint	ALLARD	Jean-Michel
Administrateur des Finances publiques adjoint	GUERIN	Roland
Administrateur des Finances publiques adjoint	RACOUCHOT	Christophe
Administrateur des Finances publiques adjoint	DAGUSE	Catherine
Inspecteur principal des Finances publiques	CAILLOL	Elodie
Inspecteur principal des Finances publiques	CASSAULT	Lilian
Inspecteur principal des Finances publiques	FABRE	Aline
Inspecteur principal des Finances publiques	HOUOT	Thierry

GRADE	NOM	PRENOM
Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	CRISTOFINI	Laurence
Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	PASCAUD	Audrey
Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	ROUANET	Philippe
Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	THERON	Isabelle
Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	WILLIG	Stéphane
Inspecteur des Finances publiques	BARSELO	Danielle
Inspecteur des Finances publiques	DAYAN	Valérie
Inspecteur des Finances publiques	DELONCA	Chantal
Inspecteur des Finances publiques	FRAUCIEL	Maryline
Inspecteur des Finances publiques	GALLO	Philippe
Inspecteur des Finances publiques	HAUTCLOCQ	Laurent
Inspecteur des Finances publiques	JEANGEORGES	Nathalie
Inspecteur des Finances publiques	MARY	Élodie
Inspecteur des Finances publiques	OLIVA	Clara
Inspecteur des Finances publiques	PERON	Fabienne
Inspecteur des Finances publiques	SCHULER	Pilar

à l'effet de :

- → signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tous les actes relevant du pouvoir adjudicateur et tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, ainsi que l'ordonnancement de toute recette se rapportant aux attributions et activités de la direction régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône;
- → recevoir les crédits des programmes suivants :
- n° 156 « Gestion fiscale et financière de L'État et du secteur public local »
- n° 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière »
- nº 362 « Écologie »-Plan de relance
- n° 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »
- nº 741 « Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité »
- $\ensuremath{\text{n}^{\circ}}$ 743 « Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions »
- → procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

Toutefois, s'agissant des programmes 741 et 743, seul M. Jean-Louis BOTTO reçoit délégation à l'effet de signer les titres de perception relatifs au remboursement des trop-perçus sur pensions.

→ signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière de la direction régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône;

Article 2 – Délégation de signature est donnée aux personnes dont les noms suivent :

GRADE	NOM	PRENOM
Inspecteur des Finances publiques	FRAUCIEL	Maryline
Contrôleur des Finances publiques	DEYDIER	Luc
Contrôleur des finances publiques	ENTAKLI	Halim
Contrôleur des finances publiques	SCOTTO DI PERROTOLO	Christian
Contrôleur des finances publiques	VELLUTINI	Laurent

à l'effet de :

- initier les demandes d'achat dans CHORUS;
- saisir le service fait dans CHORUS Formulaire.

Article 3 – Délégation de signature est donnée aux personnes dont les noms suivent :

GRADE	NOM	PRENOM
Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	WILLIG	Stéphane
Inspecteur des Finances publiques	GALLO	Philippe
Inspecteur des Finances publiques	JEANGEORGES	Nathalie
Contrôleur des Finances publiques	JANAUDY	Laurent
Contrôleur des Finances publiques	RAGGI	Françoise
Contrôleur des Finances publiques	ZANKER	Patrick
Contrôleur principal des Finances publiques	LE GALL	Benoit
Contrôleur principal des Finances publiques	VICTOR	Christine
Agent administratif	BEKHAKHECHA	Ourida
Agent administratif	BERGERON	Coralie
Agent administratif	SCHIAVO	Anthony

à l'effet de :

- valider les demandes d'achat dans CHORUS Formulaires ;
- créer des tiers clients dans la base tiers chorus ;
- valider le service fait dans CHORUS Formulaire ;
- réaliser des demandes de factures externes, internes et des recettes au comptant ainsi que des demandes de rétablissement de crédit sur les programmes n° 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » et n° 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière » dans Chorus et dans Chorus formulaires.

Article 4 – Délégation de signature est donnée aux personnes dont les noms suivent :

GRADE	NOM	PRENOM
Inspecteur divisionnaire des finances publiques	PASCAUD	Audrey
Inspecteur divisionnaire des finances publiques	WILLIG	Stéphane
Inspecteur des Finances publiques	BARSELO	Danielle
Inspecteur des Finances publiques	GALLO	Philippe
Inspecteur des Finances publiques	JEANGEORGES	Nathalie
Contrôleur principal des Finances publiques	LE GALL	Benoit
Contrôleur des Finances publiques	JANAUDY	Laurent
Contrôleur des Finances publiques	VICTOR	Christine

Contrôleur des Finances publiques	ZANKER	Patrick
Agent administratif	ALCARAZ	Aurélie
Agent administratif	ВЕКНАКНЕСНА	Ourida
Agent administratif	GREDIN	Alain
Agent administratif	SCHIAVO	Anthony

à l'effet de :

- initier les demandes d'achat dans CHORUS Formulaires ;
- saisir le service fait dans CHORUS Formulaires.

Article 5 – Délégation de signature est donnée aux personnes dont les noms suivent :

GRADE	NOM	PRENOM
Contrôleur principal des Finances publiques	DOISELET	Pascale
Contrôleur des Finances publiques	LECERF	Émeline
Contrôleur des Finances publiques	YOHIA	Monique

à l'effet de :

- valider le tableau des titres de perception dans CHORUS Formulaires ;
- saisir les demandes d'annulation des titres de perception dans CHORUS Formulaires ;
- saisir les demandes de création de titres manuels de perception dans CHORUS Formulaires ;
- réaliser des demandes de factures externes, internes et des recettes au comptant.

Article 6 – Cet arrêté abroge l'arrêté n°13-2021-08-31-00002 du 31 août 2021 publié au recueil des actes administratifs spécial n°13-2021-245 du 31 août 2021.

Le présent arrêté prendra effet au 1^{er} janvier 2022 et sera publié au recueil des actes administratifs du département.

A MARSEILLE, le 16 décembre 2021

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône

> signé Andrée AMMIRATI

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône

13-2021-12-17-00001

Arrêté accordant une récompense pour acte de courage et de dévouement



Liberté Égalité Fraternité

Arrêté accordant une récompense pour acte de courage et de dévouement

La préfète de police des Bouches-du-Rhône,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret du Président de la République du 11 mars 2019 portant nomination de M. Denis MAUVAIS, souspréfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République en date du 25 novembre 2020 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de police des Bouches-du-Rhône ;

Considérant l'acte de courage et de bravoure accompli le 9 octobre 2021, en intervenant de nuit pour sauver en urgence un piéton sur la chaussée et menacé d'être percuté par un poids-lourd ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de police des Bouches-du-Rhône ;

ARRÊTE

Article premier :

Une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée aux militaires de la Gendarmerie Nationale dont les noms suivent :

M. JACOB Vincent, gendarme;

M. Alexandre STRAZZERA, gendarme.

Article 2:

Le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de police des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans les Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 17 décembre 2021

La préfète de police des Bouches-du-Rhône,

signé

Frédérique CAMILLERI

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône

13-2021-12-16-00006

Arrêté portant interdiction de tout rassemblement dans le centre-ville de Marseille le samedi 18 décembre 2021

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté portant interdiction de tout rassemblement dans le centre-ville de Marseille le samedi 18 décembre 2021

La préfète de police des Bouches-du-Rhône,

VU le code pénal, notamment ses articles 431-3 et suivants, 431-9 et suivants, R 610-5 et R 644-4;

VU le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2214-4 et L. 2215-1;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L. 211-1 et suivants ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans le département ;

VU le décret n° 2014-134 du 17 février 2014 relatif à l'organisation des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône et aux attributions du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

VU le décret du président de la République du 25 novembre 2020 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de police des Bouches-du-Rhône ;

CONSIDERANT que le secteur des rues Saint-Ferréol, de Rome, Paradis et la Canebière va concentrer comme chaque année à cette période une population de chalands très importante ; que le 18 décembre 2021 est considéré et attendu comme une journée de forte affluence pour les achats de Noël dans le périmètre du centre-ville où sont concentrés une grande partie des magasins ;

CONSIDERANT que la piétonisation du centre-ville de Marseille organisée par la commune le samedi 18 décembre 2021 pour faciliter l'accès aux commerces et les achats de Noël augmentera considérablement la densité de population dans ce même périmètre et attirera un public familial ;

CONSIDERANT que des manifestations sont régulièrement organisées à Marseille sans être préalablement déclarées à la préfecture de police, contrevenant ainsi à l'article L 211-1 du code de sécurité intérieure ; que ces manifestations peuvent rassembler plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de participants, sans organisateurs identifiés ni service d'ordre ; qu'il en a été ainsi chaque samedi depuis cinq mois avec les manifestants contre le pass sanitaire qui déambulent de manière erratique dans le centre-ville de Marseille, causant des perturbations de la circulation des véhicules, des transports en commun et des piétons ; que plusieurs des manifestations non déclarées causent des troubles à l'ordre public récurrents ; qu'il en a été ainsi à plusieurs reprises et récemment le samedi 20 novembre quand les participants à la manifestation contre le pass sanitaire ont tenté de pénétrer de force dans le marché de Noël, ou encore le samedi 4 décembre quand des participants à la manifestation à la mémoire de Mme Zineb Redouane ont jeté des projectiles sur les forces de l'ordre, nécessitant l'intervention des forces de sécurité intérieure ;

CONSIDERANT qu'un nouvel appel à manifester le samedi 18 décembre dans le centre-ville de Marseille a été lancé, sans déclaration auprès de la préfecture de police, par des opposants aux mesures sanitaires ;

CONSIDERANT que ces rassemblements non déclarés ne permettent pas, dans ces conditions, aux autorités investies des pouvoirs de police de connaître et d'établir un dialogue avec les organisateurs sur les conditions de la manifestation ; qu'il est ainsi impossible de déterminer leur localisation et leur parcours ou d'évaluer leur importance et les mesures de sécurité prises par leurs propres organisateurs ; qu'il en résulte l'impossibilité d'avoir des garanties sur leur bon déroulement ni d'anticiper le dispositif de sécurité le plus adapté pour concilier liberté de manifestation et impératifs d'ordre public ;

CONSIDERANT que la concomitance, le samedi 18 décembre 2021, de ce risque avéré de manifestations et de la forte affluence dans les rues commerçantes du centre-ville représente un risque pour l'ordre public en raison de la configuration des lieux et du nombre important de personnes qui se côtoieront ; que dans ces conditions les forces de l'ordre ne seront pas en mesure de rétablir l'ordre public aisément compte tenu de la présence simultanée d'un public familial et de manifestants dans ces rues étroites et très fréquentées ; qu'en outre cette situation n'est pas compatible avec les précautions nécessaires en matière de prévention de la transmission du virus de la covid-19 ;

CONSIDERANT que, dans ces circonstances, seule l'interdiction de ces rassemblements dans les secteurs les plus fréquentés de la ville de Marseille est de nature à prévenir efficacement les troubles à l'ordre public susceptibles d'intervenir ;

CONSIDERANT enfin qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de police administrative de concilier l'exercice du droit de manifester, comme il est entendu et encadré par la loi, avec les impératifs de l'ordre public, et que dans ce cadre elle se doit de prendre toutes les mesures proportionnées nécessaires pour garantir la sécurité, la salubrité, l'hygiène et la tranquillité publiques et prévenir tant la commission d'infractions pénales que les troubles à l'ordre public;

SUR proposition du directeur de cabinet ;

ARRÊTE:

<u>Article 1^{er}</u>: Toute manifestation ou rassemblement revendicatif est interdit le samedi 18 décembre 2021 dans le centre-ville de Marseille, entre 8h00 et 21h00 dans le secteur compris entre la Canebière, le quai des Belges, le cours Jean Ballard, la rue Breteuil, la rue Saint Jacques, la rue Bel Air, le cours Lieutaud, la rue d'Aubagne, la rue des Recollettes jusqu'à la Canebière.

Article 2 : Cette interdiction s'applique dans tout le périmètre délimité à l'article 1 er du présent arrêté, voies de délimitation non incluses.

Article 3: Toute infraction au présent arrêté sera réprimée, s'agissant des organisateurs, dans les conditions fixées par l'article 431-9 du code pénal, à savoir six mois d'emprisonnement et 7500 euros d'amende et, s'agissant des participants, par l'article R 610-5 du même code, à savoir une amende prévue pour les contraventions de la première classe.

Article 4: Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans les Bouches-du-Rhône. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif de Marseille est compétent pour connaître des litiges nés de l'application du présent arrêté. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télé recours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr;

<u>Article 5</u>: Le directeur de cabinet de la préfète de police des Bouches-du-Rhône et la directrice départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Marseille, le 16 décembre 2021

La préfète de police des Bouches-du-Rhône,

signé

Frédérique CAMILLERI

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-12-17-00003

Arrêté du 17 décembre 2021 portant désignation de M. Bruno CASSETTE sous-préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence, pour exercer la suppléance du préfet de département des Bouches-du-Rhône, en application de l'article 39 du décret n° 2004-374.



Arrêté du 17 décembre 2021 portant désignation de M. Bruno CASSETTE sous-préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence, pour exercer la suppléance du préfet de département des Bouches-du-Rhône, en application de l'article 39 du décret n° 2004-374.

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Christophe MIRMAND en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 5 janvier 2021 portant nomination de M. Bruno CASSETTE en qualité de sous-préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence ;

Vu la circulaire du 24 juin 2011 portant sur les règles applicables en matière de suppléance des fonctions préfectorales ;

Considérant que M. Christophe MIRMAND, préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône sera absent du département des Bouches-du-Rhône au titre de ses congés annuels du samedi 25 décembre 2021 (08h00) au dimanche 26 décembre 2021 inclus ;

Sur proposition de la directrice de cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône;

ARRETE

ARTICLE 1:

En application de l'article 39 du décret du 29 avril 2004, M. Bruno CASSETTE sous-préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence, est désigné pour exercer la suppléance du préfet de département des Bouches-du-Rhône du samedi 25 décembre 2021 (08h00) au dimanche 26 décembre 2021 inclus.

ARTICLE 2:

La secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, la secrétaire générale pour les affaires régionales et la directrice de cabinet sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Marseille, le 17 décembre 2021

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-12-17-00002

arrêté n° 0421 portant autorisation des centres de vaccination contre la covid-19 dans le département des Bouches-du-Rhône



Fraternité

ARRETE n° 0421 portant autorisation des centres de vaccination contre la covid-19 dans le département des Bouches-du-Rhône

VU le code de la santé publique, notamment les articles L.3131-1 et L.3131-8 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2215-1;

VU la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

VU la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

VU la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU le décret n°204-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Christophe MIRMAND en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence – Alpes – Côte d'Azur à compter du 15 janvier 2019 ;

VU le décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu l'arrêté modifié du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

VU l'avis en date du 16 décembre 2021 du directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

CONSIDERANT que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de covid-19 ; que la campagne de vaccination permet de répondre à l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque ; qu'à cette fin, il importe que des structures puissent être désignées comme centres de vaccination contre la covid-19 sur l'ensemble du territoire ;

CONSIDERANT que le décret n°2921-10 du 7 janvier 2021 prévoit que « La vaccination peut être assurée dans des centres désignés à cet effet par le représentant de l'Etat dans le département, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé ;

CONSIDERANT que l'évolution de la situation épidémique sur le territoire national nécessite d'adapter l'offre de vaccination sur le département des Bouches-du-Rhône ;

CONSIDERANT que conformément à la stratégie d'évolution du maillage des centres de vaccination définie par l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, la fermeture de certains centres apparaît justifiée et la pérennisation d'autres fondée.

Sur proposition de la directrice de cabinet ;

ARRETE:

ARTICLE 1: Les structures listées en annexe 1 sont désignées comme centres de vaccination pour assurer la campagne de vaccination contre la covid-19, en application des dispositions du décret n°2021-10 du 7 janvier 2021.

ARTICLE 2 : Les centres de vaccination listés en annexe 2 sont fermés à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 3: L'arrêté n° 384 du 4 novembre 2021 portant autorisation des centres de vaccination contre la covid-19 dans le département des Bouches-du-Rhône est abrogé.

<u>ARTICLE 4</u>: Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

<u>ARTICLE 5</u>: Le secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 17 décembre 2021

Pour le préfet, La directrice de cabinet

SIGNE Florence LEVERINO

Annexe 1

Liste des centres de vaccination autorisés pour assurer la campagne de vaccination contre la covid-19 dans le département des Bouches-du-Rhône

Dénomination du centre de vaccination	Identification de la structure porteuse	Adresse de la structure porteuse	Représentant légal de la structure porteuse	Adresse du centre de vaccination	Commune
Centre de vaccination de la ville d'Aix-en- Provence / CPTS Aix Ste Victoire	Ville d'Aix-en- Provence	Hôtel de ville Place de l'Hôtel de ville, 13100 Aix-en-Provence	Madame Sophie JOISSAINS	Gymnase du Val de l'Arc - 35 Avenue des Infirmeries,13100 Aix- en-Provence	AIX-EN-PROVENCE
	CPTS Aix Ste Victoire	10 rue Maître Peloutier Bât B L'Espigoulier 13540 PUYRICARD.	Dr Gaëtan GENTILE		
Centre de vaccination d'Allauch-Plan de Cuques	CH d'Allauch	Chemin des Mille Écus, 13190 Allauch	Monsieur Robert SARIAN	Chemin des mille écus 13190 Allauch	ALLAUCH
Cuques	CPTS des Collines	Villa les Iris Avenue JeanGIONO 13190 Allauch	Dr Bruno PEMBEDJOGLOU		
Centre de vaccination de la CPTS du Pays d'Arles	Ville d'Arles	Hôtel de ville Place de la République, 13200 Arles	Monsieur Patrick DE CAROLIS	Salle des fêtes, boulevard des Lices 13200 ARLES	ARLES
	CPTS Pays d'Arles	62 avenue Frédéric Mistral 13990 FONTVIEILLE	Dr Bernard GIRAL		

Centre de Vaccination COVID d'Aubagne / Espace du Bras d'Or	Centre hospitalier d'Aubagne CPTS Garlaban Gemenos, Sainte Baume	179 Avenue des Soeurs Gastine 13400 Aubagne Pharmacie des Fontalnes 148 Avenue de la 1ère Division Blindée, 13420 GEMENOS	Madame Stéphanie LUQUET Monsieur Patrick RAIMOND	Avenue Simon Lagunas, 13400 Aubagne	AUBAGNE
Centre de vaccination de Barbentane	Ville de Barbentane	Hôtel de Ville Le Cours Jean Baptiste Rey 13570 BARBENTANE	Monsieur Jean- Christophe DAUDET	Salle du conseil municipal - Espace baron de Chabert, 13570 BARBENTANE	BARBENTANE
Centre de vaccination de Plan de Campagne	Centre de santé polyvalent de l'aéroport - Association Santé et Médecine	Lot B9 Bat. Chenes ZI LACOUPERIGNE rue Blaise Pascal, 13127 Vitrolles	Monsieur Julien CONTAL	Centre commercal Avant Cap CD6, 13480 CABRIES	CABRIES
Centre de vaccination de Carry-le-Rouet	Ville de Carry- le-Rouet CPTS de la Côte Bleue	Hôtel de Ville - Montée des Moulins, 13620 Carry-le-Rouet	Monsieur René- Francis CARPENTIER	Salle Lombardi - Square Jean Biancotto - 13620 CARRY-LE- ROUET	CARRY-LE-ROUET
Centre de vaccination de Châteaurenard	Ville de Châteaurenard	Hôtel de Ville - 6 Rue Jentelin, 13160 Châteaurenard	Monsieur Marcel MARTEL	Place des Allées Marcel Jullian, 13160 Châteaurenard de Provence	CHATEAURENARD
Centre de vaccination de Coudoux	Conseil départemental 13	Hôtel du département 52 avenue Saint-Just 13004 Marseille	Madame Martine VASSAL	Centre de secours de la basse vallée de l'Arc, 13111 Coudoux	COUDOUX

Centre de vaccination Gardanne	CPTS Provence Santé	Pôle santé des genêts 606 avenue du Général de Gaulle 13109 Simiane- Collongue	Dr Julie CURJOL- SOTO	Halle Leo Ferré, 76 avenue du 8 mai 1945, 13120 Gardanne	GARDANNE
Centre de vaccination d'Istres	Ville d'Istres	Hôtel de Ville 1, esplanade Bernardin Laugier CS 970002 13808 ISTRES CEDEX	Monsieur François BERNARDINI	Complexe Sportif le Podium - Chemin de Capeau, 13800 Istres	ISTRES
Centre de vaccination de la clinique générale de Marignane	Clinique générale de Marignane	Avenue du Général Raoul Salan, 13700 Marignane	Madame Virginie BRINGAND	Avenue du Général Raoul Salan, 13700 Marignane	MARIGNANE
APHM Hôpital Sainte Marguerite	Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille / CPTS marseillaises	80, rue Brochier 13354 Marseille cedex 05	Monsieur François CREMIEUX	270 Boulevard Ste Marguerite, 13009 Marseille	MARSEILLE
Centre de vaccination de l'Hôpital de la Conception	Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille / CPTS marseillaises	80, rue Brochier 13354 Marseille cedex 05	Monsieur François CREMIEUX	147 boulevard Baille, 13005 Marseille	MARSEILLE
Centre de vaccination de l'Hôpital de la Timone	Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille / CPTS marseillaises	80, rue Brochier 13354 Marseille cedex 04	Monsieur François CREMIEUX	Hall Timone 2 - 264 Rue Saint-Pierre, 13005 Marseille	MARSEILLE

IHU - Méditerranée	Assistance	80, rue Brochier	Monsieur François	19-21 Boulevard Jean	MARSEILLE
Infection	Publique -	13354 Marseille cedex	CREMIEUX	Moulin, 13005	
	Hôpitaux de	05		Marseille	
	Marseille				
	CPTS Activ	94 Boulevard Charve	Madame Martine		
	santé	13005 MARSEILLE	GIORDANINO		
CESAM 13 (Centre	Caisse primaire	56 chemin Joseph	Monsieur le directeur	72 Traverse des	MARSEILLE
d'Examens de Santé de	d'assurance	Aiguier	général	Bonnets, 13013	
l'Assurance Maladie	maladie des	13297 Marseille 09		Marseille	
des Bouches du Rhône)	Bouches-du-	Cedex 9			
Centre de vaccination	Rhône Centre	118 chemin de Mimet	Monsieur Thierry	118 chemin de Mimet,	MARSEILLE
éphémère du centre	hospitalier	13015 Marseille	ACQUIER.	13015 Marseille	MARSEILLE
hospitalier Edouard	Edouard	15015 Marsenic	ACQUILIC.	15015 Warsenie	
Toulouse	Toulouse				
	CPTS Actes	32 chemin de la Mure	Madame Jessica		
	santé	13015 Marseille	LAVIGNE		
Centre de vaccination	Conseil	Hôtel du département	Madame Martine	4 quai d'Arenc, 13002	MARSEILLE
départemental d'Arenc	départemental 13	52 avenue Saint-Just	VASSAL	Marseille	
		13004 Marseille			
Centre de vaccination	Conseil	Hôtel du département	Madame Martine	2 rue Mazenod 13002	MARSEILLE
du conseil	départemental 13	52 avenue Saint-Just	VASSAL	Marseille	
départemental - PMI		13004 Marseille			
Centre de vaccination	Hôpital	34 Boulevard Laveran	Médecin général	34 Boulevard Laveran,	MARSEILLE
de l'Hôpital	d'Instruction des	13013 MARSEILLE	inspecteur PEREZ	13013 MARSEILLE	
d'Instruction des	Armées Laveran		Sylvie		
Armées Laveran			Médecin-Chef de		
			l'HIA Laveran		

Centre de vaccination de l'Hopital Européen	Hôpital Européen	6 Rue Désirée Clary, 13003 Marseille	Madame Sophie DOSTERT	Consultations médicales NEOLIS - 106 Bd de Paris - 13003 Marseille	MARSEILLE
Hôpital Clairval - Centre de soins urgents	Hôpital privé Clairval	317 Boulevard du Redon, 13009 Marseille	Monsieur Cyril Szymkowicz Directeur	317 Boulevard du Redon, 13009 Marseille	MARSEILLE
Centre de vaccination de la Ville de Marseille	Ville de Marseille / Inter- CPTS Marseille	Hôtel de Ville Place Villeneuve de Bargemon 13002 Marseille	Monsieur Benoît PAYAN	23 rue Louis Astruc, 13005 Marseille	MARSEILLE
Centre de vaccination municipal du Palais Phocéen	Ville de Marseille / Inter- CPTS Marseille	Hôtel de Ville Place Villeneuve de Bargemon 13002 Marseille	Monsieur Benoît PAYAN	Parc Chanot - Palais Phocéen - 13008 Marseille	MARSEILLE
Centre de vaccination Marseille Grand Littoral	Ville de Marseille / Inter- CPTS Marseille	Hôtel de Ville Place Villeneuve de Bargemon 13002 Marseille	Monsieur Benoît PAYAN	Centre commercial grand littoral, 11 avenue de Saint-Antoine, 13015 Marseille	MARSEILLE
Centre de vaccination de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	Office français de l'Immigration et de l'Intégration	OFII	Madame Hélène LESAUVAGE	OFII Direction territoriale de Marseille 61 boulevard Rabatau - CS 40020 13295 MARSEILLE CEDEX 08	MARSEILLE
Centre de vaccination de l'Hôpital Nord	Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille / CPTS marseillaises	80, rue Brochier 13354 Marseille cedex 05	Monsieur François CREMIEUX	chemin des Bourrely, 13015 Marseille	MARSEILLE

Centre de vaccination de la CPTS du Pays de Martigues	CPTS du pays de Martigues	Maison des associations de Martigues Quai Lucien Toulmond 13500 MARTIGUES	Dr Gérard Eddi	Gymnase des salins, 13500 Martigues	MARTIGUES
	Ville de Martigues	Hôtel de Ville Avenue Louis Sammut BP 60101 13692 Martigues cedex	Monsieur Gaby CHARROUX		
Centre de vaccination Durance Sud de Meyrargues	Ville de Venelles	Hôtel de Ville - Place Marius Trucy Rue des Écoles, 13770 Venelles	Monsieur Arnaud MERCIER	Plateau de la Plaine, 13650 MEYRARGUES	MEYRARGUES
Centre de Vaccination de Miramas	Ville de Miramas	Hôtel de Ville Place Jean Jaurès, 13140 Miramas	Monsieur Frédéric Vigouroux	Salle des fêtes de Miramas - Rue des Lauriers, 13140 Miramas	MIRAMAS
Centre de vaccination de St-Rémy-de- Provence	Ville de Saint- Rémy-de- Provence	Hôtel de ville Place Jules Pelissier, 13210 Saint-Rémy-de- Provence	Monsieur le maire de Saint-Remy-de- Provence	Espace de la Libération 10 avenue de la Libération, 13210 SAINT-REMY-DE- PROVENCE	SAINT REMY DE PROVENCE
Centre de vaccination de Salon de Provence	Ville de Salon de Provence	Hôtel de Ville - 174 place de l'Hôtel de Ville, BP 120, 13300 Salon-de- Provence	Monsieur Nicolas ISNARD Dr Thierry	Espace Charles Trenet, 17 Boulevard Aristide Brian 13300 Salon de Provence	SALON-DE-PROVENCE
	Association des médecins libéraux du pays salonais	Cabinet médical 109 avenue Gaston Cabrier 13300 Salon-de- Provence	DESPLATS		

Centre de vaccination de Vitrolles - Espace Mandela	CPTS Initiative Santé	Groupe médical des Salyens, avenue des Salyens 13127 VITROLLES	Dr Florence ZEMOUR	Espace Mandela - Place de Provence, 13127 Vitrolles	VITROLLES
	Ville de Vitrolles	Hôtel de Ville, Place de Provence, 13127 Vitrolles	Monsieur Loïc GACHON		

Annexe 2

Liste des centres de vaccination autorisés pour assurer la campagne de vaccination contre la covid-19 dans le département des Bouches-du-Rhône ayant fermé

Dénomination du centre de vaccination	Identification de la structure porteuse	Adresse de la structure porteuse	Représentant légal de la structure porteuse	Adresse du centre de vaccination	Commune
Pôle de santé d'Arles - CD 13	Conseil départemental 13	Hôtel du département 52 avenue Saint-Just 13004 Marseille	Madame Martine VASSAL	11 rue Romain Rolland, 13200 Arles	ARLES
Pôle de santé Aubagne - CD 13	Conseil départemental 13	Hôtel du département 52 avenue Saint-Just 13004 Marseille	Madame Martine VASSAL	10 allée Antide Boyer, 13400 Aubagne	AUBAGNE
Centre de vaccination de Fos-sur-Mer	Ville de Fos- sur-Mer	Hôtel de Ville - Avenue René Cassin, 13270 Fos sur Mer	Monsieur Jean HETSCH	Maison de la Mer - Avenue du Sable d'Or, 13270 Fos-sur-Mer.	FOS-SUR-MER
Centre de vaccination de la CPTS Vignes et Calanques	CPTS Vignes et Calanques	Espace santé 202 Avenue Frédéric Mistral 13600 La Ciotat	Madame Elodie GRILLOU	Complexe PAUL ELUARD - Avenue Jules Ferry, 13600 La Ciotat	LA CIOTAT
Pôle de santé des Flamants - CD 13	Conseil départemental 13	Hôtel du département 52 avenue Saint-Just 13004 Marseille	Madame Martine VASSAL	14 avenue Ansaldi, 13014 Marseille	MARSEILLE

Maison médicale	Association	URPS ML	Dr Hervé SAHY	264 rue Saint-Pierre,	MARSEILLE
de garde de la	pour la	37-39 boulevard		13005 Marseille	
Timone	permanence des	Vincent			
	soins Timone	DELPUECH			
		13006			
		MARSEILLE			
Centre de	CPTS Val	PHARMACIE DU	Dr Guillaume MICHELON	Ex ecole maternelle -	SENAS
vaccination de	Durance	MARCHE		Avenue du 8 mai 45,	
Sénas		37 Avenue Gabriel		13560 Sénas	
		Péri			
		13560 SENAS			
Clinique de	Clinique de	La Tuilière, 2 Rue	Monsieur le directeur	La Tuilière, 2 Rue Bel	VITROLLES
Vitrolles	Vitrolles	Bel air, 13127		air, 13127 Vitrolles	
		Vitrolles			

13-2021-12-17-00007

Arrêté n°0418 fixant la liste des candidats admis au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA), session attestation continue organisée le 19 mai 2021 par le Comité Départemental des Bouches-du-Rhône des Secouristes Français - CROIX BLANCHE





Fraternité

Arrêté préfectoral n°0418 fixant la liste des candidats admis au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)

Session organisée par Le Comité Départemental des Bouches-du-Rhône des Secouristes Français - CROIX BLANCHE le 19 mai 2021

VU l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU l'arrêté du 5 septembre 1979 modifié portant agrément des associations en vue de la préparation au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU l'arrêté 26 juin 1991 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

VU l'arrêté du 6 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;

VU la déclaration d'ouverture de session de formation et d'examen, présentée par le comité départemental des Bouches-du-Rhône des Secouristes Français – CROIX BLANCHE, le 17 avril 2021 ;

VU la délibération du jury en date du 19 mai 2021 ;

ARRÊTE

<u>Article premier</u>: Les candidats au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) - session attestation continue - dont les noms suivent, sont déclarés admis :

- M. Mouloud BELKOLAI
- M. Nathan BILLARD
- Mme Océane BONINO
- M. Alexandre CERVERA
- M. Fabien FLINIAUX
- Mme Clara INGARGIOLA-RAYMOND
- M. Bruno MARQUES
- M. Nazim MEDJANI
- M. Bernard POLI
- M. Youssef SEBBOUH

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06 -

Téléphone : 04.84.35.40.00 www.bouches-du-rhone.gouv.fr <u>Article 2</u>: Le secrétaire général de la préfecture et la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Marseille, le 17 décembre 2021

Pour le Préfet et par délégation, la directrice de cabinet

SIGNE

Florence LEVERINO

Place Félix Baret - CS 80001 $\,-$ 13282 Marseille Cedex 06 - Téléphone : 04.84.35.40.00

www.bouches-du-rhone.gouv.fr

13-2021-12-17-00008

Arrêté n°0419 fixant la liste des candidats admis au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA), session initiale organisée le 27 novembre 2021 par l'Association Sportive des Postes, Télégraphes et Téléphones - ASPTT Marseille



Arrêté préfectoral n° 0419 fixant la liste des candidats admis au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)

Session organisée par l'Association Sportive des Postes, Télégraphes et Téléphones - A.S.P.T.T. Marseille le 27 novembre 2021

VU l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU l'arrêté du 5 septembre 1979 modifié portant agrément des associations en vue de la préparation au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU l'arrêté 26 juin 1991 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

VU l'arrêté du 6 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;

VU la déclaration d'ouverture de session de formation et d'examen, présentée par l'A.S.P.T.T. Marseille, le 25 octobre 2021 ;

VU la délibération du jury en date du 27 novembre 2021 ;

ARRÊTE

<u>Article premier</u>: Les candidats au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) - session initiale - dont les noms suivent, sont déclarés admis :

- Mme Julie AMADDIO-DUONG (examen validé à compter du 21/09/2022)
- M. Raphaël DE VATHAIRE
- M. Florent RADDAS

<u>Article 2</u>: Le secrétaire général de la préfecture et la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Marseille, le 17 décembre 2021

Pour le Préfet et par délégation, la directrice de cabinet

SIGNE

Florence LEVERINO

Place Félix Baret - CS 80001 $\,-$ 13282 Marseille Cedex 06 - Téléphone : 04.84.35.40.00

www.bouches-du-rhone.gouv.fr

13-2021-12-17-00006

Arrêté n°0420 portant abrogation de l'arrêté n°0093 du 12 août 2020 renouvelant l'agrément de l'Association Les Secouristes Provençaux en matière de formations aux premiers secours



Cabinet

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté préfectoral n°0420 portant abrogation de l'arrêté n°0093 du 12 août 2020 renouvelant l'agrément de l'Association Les Secouristes Provençaux en matière de formations aux premiers secours

VU le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les art. L 725-1 à L-725-6 ;

VU le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;

VU le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

VU l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;

VU le non renouvellement d'affiliation de l'association Les Secouristes Provençaux à la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FFMNS) ;

Sur proposition de la Directrice de cabinet,

ARRÊTE

Article 1er: L'arrêté n°0093 du 12 août 2020 est abrogé.

<u>Article 2</u>: Le secrétaire général de la préfecture et la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Marseille, le 17 décembre 2021

Pour le Préfet et par délégation, la directrice de cabinet

SIGNE

Florence LEVERINO

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06 - Téléphone : 04.84.35.40.00

www.bouches-du-rhone.gouv.fr

13-2021-12-16-00005

Liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteur pour le département des Bouches-du-Rhône pour l'année 2022



TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

Secrétariat de la commission départementale chargée d'établir les listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur

Préfecture des Bouches du Rhône Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et l'Environnement Bureau de l'Utilité Publique de la concertation et de l'environnement

Dossier suivi par : Mme AGOSTINI Delphine

☎ 04.84.35.42.41

DECISION

LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUETEUR POUR LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE POUR L'ANNEE 2022

La commission chargée de l'établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur dans le département des Bouches-du-Rhône

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.123-4, R.123-34 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 août 2018 portant renouvellement de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 22 août 2018 portant renouvellement de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le procès verbal de la commission précitée, qui s'est réunie les 02 et 03 décembre 2021 à la préfecture des Bouches-du-Rhône :

Considérant que ladite commission a vérifié que les postulants remplissent les conditions requises, a procédé à l'audition des candidats à l'inscription ou à la réinscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2022, a procédé à la révision annuelle de la liste pour s'assurer notamment que les commissaires enquêteurs inscrits remplissent toujours les conditions requises pour exercer leur mission en fonction notamment de leur compétence et de leur expérience, parmi les personnes qui manifestent un sens de l'intérêt général, un intérêt pour les préoccupations d'environnement, et témoignent de la capacité d'accomplir leur mission avec objectivité, impartialité et diligence ;

DECIDE

Article 1:

La liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour le département des Bouches-du-Rhône, au titre de l'année 2022, est arrêtée ainsi qu'il suit :

1	ALBERT née SECONDI	Marie-	Attaché territorial	en activité
2	ALLAIN	Antoinette Frédéric	Ingénieur ENSPM – Officier armée terre	retraité
3	ANASTASI	Robert	 Ingénieur ICPE armées Ingénieur aménagement rural, éco- conseiller 	en activité
4	ARTAUD	Roger	Ingénieur territorial	retraité
5	ASSAS	Nourdine	Géologue consultant	en activité
6	ATTEIA	Alain	Directeur établissement postal – Conciliateur de justice	retraité
7	AUDIBERT	Maurice	Ingénieur chimiste et sûreté industrielle	retraité
8	AULAGNIER	Marc	Ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts - Ingénieur Agronome	retraité
9	BALLAN	Étienne	Enseignant sciences humaines – Sociologue	en activité
10	BANI	Gilles	Ingénieur aménagement et urbanisme Expert près CAA Marseille	en activité
11	BEAUGIER	Pierre	Direction de projet / direction générale de casinos	retraité
12	BELLANDI	Pierre-Noël	Chargé de mission DIREN, expert près CAA et TA Marseille	retraité
13	BERAUD	Daniel	Attaché territorial	retraité
14	BLANCHET	Jean-Marie	Géomètre Expert Foncier D.P.L.G.	en activité
15	воснот	Georges	Chargé d'Opération Métropole Aix- Marseille Provence	retraité
16	BOUILLOT	Nicole	Cadre AFPA	retraité
17	BOURDELON	Philippe	Juriste Immobilier	en activité
18	BRESSANGES née ROY	Élisabeth	Cadre la Poste	retraité
19	CARRIAS- BOURGOIN	Fabienne	Ingénieur conseil QHE et DD	en activité

20	CASTIGLI	Luc	Géomètre expert, urbaniste	retraité
21	CAUHAPE née SOLATGES	Danielle	Administrateur MPM	retraité
22	CERRATO née BASSAL	Caroline	Ingénieur CPE Lyon, spécialisé en Environnement et Risques Industriels	sans activité
23	CHALLEAT	Marc	Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts-Ingénieur agronome	retraité
24	CHAROYAN	Brigitte	Expert foncier, agricole, immobilier et commercial	en activité
25	CHARY	Anne	Diplômée notaire	en activité
26	CHEVEREAU	Dominique	Docteur chimie physique (DIRECCTE, DREAL)	retraité
27	CHOPIN	Alain	Général de Gendarmerie	retraité
28	CICARIELLO	Jean- Claude	Chef de projet CEA Cadarache	retraité
29	CICCONARDI née DESPLANQUES	Katheryne	Expert aménagement territoire & immobilier	en activité
30	COAT	Sophie	Formatrice consultante en Économie	en activité
31	COLETTI	François	Professeur des Universités	retraité
32	COR	Xavier	Ingénieur divisionnaire des TPE	retraité
33	COSTA	Jean- Claude	Directeur de société	retraité
34	COURT	Maurice	Ingénieur TPE – Cadre DDE	retraité
35	COURT	Michel	Ingénieur Consultant en technologie et management de projet	retraité
36	DALIGAUX	Jacques	Maître de conférences géographie	en activité
37	DEPOUX	Michel	Ingénieur environnement et risques industriels ARCELOR/MITTAL	retraité
38	DOUCE	Gilles	Ingénieur Directeur de société Environnement et développement durable	en activité

39	DUMARTIN	Bernard	Ancien directeur aménagement NEOLIA	retraité
40	FAUCHER	Pascal	Directeur du Cabinet EURECA (études et conseil près les collectivités en urba, transports, aménagement du territoire)	retraité
41	FERRARA	Jean-Pierre	Ingénieur Défense Nationale	retraité
42	FOGELMAN	Marie- Christine	Directeur Adjoint à la Métropole Aix Marseille Provence	retraité
43	FORTIN	Bertrand	Directeur Adjoint DDE 13	retraité
44	FRANCOIS	André	Ingénieur Télécommunication et aéronautique	retraité
45	GAGNEUR	Hervé	Directeur Général des Services-Aix-en- Provence	retraité
46	GALLAND	Pierre	Directeur des Douanes – Conciliateur de Justice CA Aix	retraité
47	GAROBY	Christian	Ingénieur Divisionnaire des TPE	retraité
48	GENDARME	Jean- Philippe	Ingénieur conseil	en activité
49	GERMAIN	Marcel	Chargé de mission environnement raffinage Total	retraité
50	GIAVARINI	Alain	Gestionnaire public	retraité
51	GUEDJ	Bernard	Cadre établissement financement collectivités locales Consultant développement local	retraité
52	GUERIN	Marc	Professeur de mécanique des Fluides, résistance et composition des matériaux à l'École de l'Air-Officier de l'Armée de l'air	retraité
53	GUITARD	Joël	Ingénieur en pétrochimie Docteur es sciences physiques	retraité
54	HAON	Pascal	Ingénieur INSA EURING Directeur technique bureau études (COFEX)	en activité
55	HERUBEL née WAQUET	Brigitte	Attachée d'administration	retraité
56	HOVSEPIAN	Joël	Gérant bureau d'études	en activité
57	HUARD	Marcel	Colonel de l'armée de terre	retraité

58	IENNY	Jean-Marc	Ingénieur en génie civil	retraité
59	ILLE	Francis- Robert	Ingénieur	retraité
60	ISNARD	Jean-Marie	Commandant de police	retraité
61	JAIS	Georges	Responsable direction Banque du Développement Régional (Caisse d'Épargne)	retraité
62	JULLIEN	André	Retraité de la Sécurité Sociale – Ancien Maire de la Bouilladisse	retraité
63	LABRIAUD	Gilles	Ingénieur EDF	retraité
64	LAGIER	Julien	Ingénieur EDF/GDF	retraité
65	LARRIEU	Yves	Directeur Général Adjoint du secteur social et médico social	retraité
66	LAYE	Pierre	Ingénieur urbaniste – fonctionnaire territorial	retraité
67	LE GOFF	Yann	Architecte DPLG	en activité
68	LEDOUX	Patrick	Ingénieur Divisionnaire des Travaux Public de l'État	retraité
69	MAGNUS	Philippe	Expert Évaluateur immobilier SG du Conseil Économique et Social PACA	en activité
70	MAILLIAT	Alain	Ingénieur CEA Cadarache	retraité
71	MALINOWSKI	Yves	Ingénieur en aéronautique	retraité
72	MANSANTI	Dominique	Doctorat de science politique	retraité
73	MAROGER	Daniel	Ingénieur en Chef territorial	retraité
74	MARTINI	Évelyne	Consultante conseil en communication, gestion ressources humaines Professeur ENTPE	en activité
75	MAZUY	Georges	Ingénieur divisionnaire des TPE	retraité
76	METHEL	Jean- Claude	Ingénieur ARKEMA Conseiller Prud'homal Martigues	retraité

77	MICHEL	Jacques	Ingénieur chimie	en activité
78	MICHEL	Patrice	Responsable qualité environnement Dalkia	retraité
79	MIDONIO	Gérard	Urbaniste	retraité
80	MILLAUD	Marc	Directeur SA HLM	retraité
81	MILLIET	Jean-Pierre	Principal de collège	retraité
82	MONTFORT	Christian	Ingénieur, Chef de produit Pétrole/Chimie/Gaz	retraité
83	MOREAUX	Laurent	Rédacteur en Chef Képi Blanc Magazine	retraité
84	MOUTTE	André	Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées	retraité
85	MUSCATELLI	Jean- Claude	Principal adjoint	retraité
86	NICOLAS	Gabriel	Lieutenant-Colonel armée Terre	retraité
87	NISSE	Maurice	Professeur agrégé Génie Civil Géomètre Expert Foncier	retraité
88	OGUER	Jacques	Officier de gendarmerie	retraité
89	PAGES née CLOUET	Cécile	Docteur en géographie de l'aménagement	en activité
90	PAGES	Didier	Directeur service urbanisme	retraité
91	PARRACONE	Joannes	Conservateur des hypothèques Vaucluse	retraité
92	PAULIAN	Dominique	Commissaire divisionnaire de police	retraité
93	PAUTROT	Philippe	Ingénieur Assistant sûreté sécurité CEA Cadarache Adj maire de Peyrolles	retraité
94	PELLET	Christian	Ingénieur conseil en sécurité incendie et explosion	en activité
95	PEPE	Jean- Claude	Attaché min écologie Resp urba DDE Enseignant ENTE Aix	retraité

96	PERRIN	Jean Pierre	Cadre Région PACA	retraité
97	PUECH née BONNARD	Catherine	Ingénieur Urbaniste (bureau d'études)	en activité
98	RAYNAUD	Marcel	DRH EDF	retraité
99	REBOULIN	Jean Claude	Expert en développement local et aménagement du territoire	retraité
100	RECEVEUR	Joseph	Directeur établissement social (médico- éducatif)	retraité
101	RENAULT née PREDON	Anne	Fonction publique – Urbanisme et Environnement	en activité
102	RESCH	François	Ingénieur génie civil – Professeur Emérite Université Toulon	retraité
103	RETUR	Jacques	Enseignant économie et gestion	retraité
104	REYNE	Ernest	Licence sciences économiques Chef de service DGFIP	retraité
105	RICHARD	Didier	Manager milieu industriel (ex PDG)	retraité
106	RICHARD	Michel	Géomètre Expert	en activité
107	SANTAMARIA	Guy	DGS FPT	retraité
108	SCHMIDT	Christian	Ingénieur voirie mairie d'Arles	retraité
109	SCHMIDT	Didier	Consultant qualité environnement	en activité
110	SEIMANDI	Georges	Directeur de projets GRT Gaz	en activité
111	SENEGAS	Philippe	Inspecteur général environnement	retraité
112	SERRET	Martin	Cadre supérieur DGDDI	retraité
113	SOLAGES	Serge	Ingénieur géologue Dr hydrogéologie Dir BRGM PACA	retraité
114	SOMARIA	Daniel	Responsable planification en aéronautique	retraité

115	STACHO	Paul	Ingénieur urbanisme	retraité
116	SVETCHINE	Marc	Cadre supérieur SNCF	retraité
117	TAGLIASCO	Claude	Ingénieur HSE et Études et Risques industriels	retraité
118	TAXY	Claude	Gérant	retraité
119	TORD	Christian	Ingénieur divisionnaire industrie et mines (DRIRE & ASN)	retraité
120	TRAGLIA	Christiane	Fonction publique territoriale	retraité
121	VAGUE	Thierry	Ingénieur de travaux	retraité
122	VALLAURI	Jean-Pierre	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie des Mines	retraité
123	VELEMIR née CANTARELLA	Denise	Chef service adjoint Pôle Emploi Paca	retraité
124	VERNAZ	Jacques	Ingénieur civil IPF	retraité
125	VIGNY	Charles	Ingénieur Ponts & Chaussées	retraité

Article 2:

La liste mentionnant les noms et qualités des inscrits est publiée au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Elle peut également être consultée à la préfecture des Bouches-du-Rhône ainsi qu'au greffe du tribunal administratif de Marseille.

Article 3:

Conformément à l'article R.123-41 du code de l'environnement, les commissaires enquêteurs ne peuvent être maintenus sur la liste départementale d'aptitude plus de quatre ans sans présenter une nouvelle demande.

Les demandes d'inscription ou de réinscription, sur la liste départementale d'aptitude pour l'année 2023 devront être adressées avant le 1er septembre 2022, accompagnées de toutes les pièces exigées par l'article D.123-40 du code de l'environnement, par voie dématérialisée via le site de démarches simplifiées suivant (en choisissant la rubrique « inscription » et suivre les indications jusqu'à validation) : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/inscription-reinscription-ce-bdr, par le postulant qui a sa résidence principale, ou sa résidence administrative s'il s'agit d'un fonctionnaire ou d'un agent public en activité, dans le département des Bouches-du-Rhône.

Article 4:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille, 22-24 Rue Breteuil, 13006 Marseille, 04.91.13.48.13, <u>www.telerecours.fr</u> dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5:

La Présidente du tribunal administratif de Marseille et le Secrétaire Général de la préfecture des Bouchesdu- Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône, et qui sera adressée aux membres de la commission départementale ainsi qu'à chacun des commissaires enquêteurs inscrits.

Fait à Marseille le 16 décembre 2021

La Première Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Marseille

SIGNE

Muriel JOSSET